



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



ÉDITO



2020 restera dans nos mémoires comme une année sans pareille.

L'épidémie de Covid-19 a tout bouleversé : nos ambitions et nos priorités de début d'année, notre organisation interne et nos relations avec les bénéficiaires. Toutes nos énergies ont été déployées pour soutenir les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi, pour redresser une économie fragilisée, pour dynamiser un marché du travail déstabilisé. Nous avons répondu à de nombreuses sollicitations médiatiques et produit des analyses chiffrées appréciées. Si les agents de la Direccte ont été à la hauteur en apportant des réponses rapides et efficaces à la crise, c'est qu'ils ont pu compter sur le soutien sans faille de leurs collègues des services supports et transverses, sur la solidarité entre les services et qu'ils ont su innover avec l'aide des services ministériels centraux et préfectoraux.

Nous avons aussi constaté avec satisfaction la continuité des activités habituelles de la Direccte comme en témoigne ce bilan.

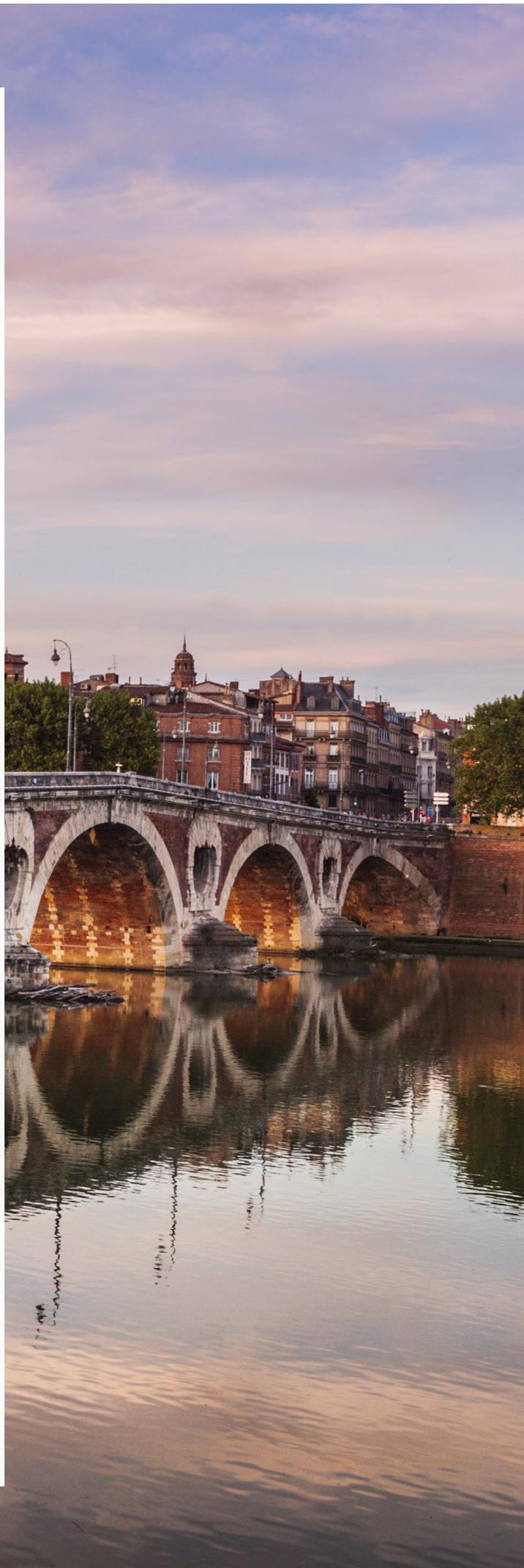
A année exceptionnelle, bilan exceptionnel. En juillet, nous avons choisi de publier un récit de trois mois de crise afin de rendre compte, sur le vif, du ressenti des agents de la Direccte.

Aujourd'hui, le rapport d'activité 2020 que j'ai la fierté de vous présenter s'articule en 4 parties : une mise à jour de certains items du récit de la crise, une deuxième partie consacrée à la relance, une troisième autour de la continuité, pour conclure sur la modernisation.

Notre engagement à vos côtés reste une priorité en 2021.

Bonne lecture !

Christophe LEROUGE
Directeur régional des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi.



LA CRISE... IMPRÉVISIBLE



Retrouvez ici le récit de la mobilisation de la Direccte pendant le premier confinement et l'animation graphique parus début juillet 2020. Certains items sont repris dans ce rapport d'activité.



Informier et conseiller

Les demandes des salariés, des chefs d'entreprises et de leurs représentants ont atteint des sommets inédits en particulier lors des deux confinements.

Les chiffres totaux ne sont pas disponibles car les appels téléphoniques ont été routés vers les téléphones mobiles des agents sans comptage possible. Concernant le droit du travail, le nombre de rendez-vous physiques recensés a dépassé les 10 000 malgré les deux confinements. Le nombre de réponses par messagerie a explosé, les demandes portaient principalement sur le droit du travail, l'activité partielle, le soutien financier de l'Etat. Elles étaient souvent exprimées avec angoisse et désarroi et nécessitaient écoute et bienveillance.

Protéger les salariés

Au cours de l'année et en particulier, pendant les deux périodes de confinement, les agents de contrôle de l'inspection du travail ont réalisé **4 600 actions dans le cadre de la crise Covid-19** (traitement du droit d'alerte et de retrait pour les dangers graves et imminents, conseils pour la mise en place des gestes barrières et de distance afin de prévenir l'épidémie, contrôles conjoints avec l'ARS pour réduire les foyers de contagion, etc.).

Préserver l'emploi à tout prix

La crise ayant engendré la fermeture et la baisse d'activité de nombreux établissements et sur de longues périodes, le recours par les entreprises à l'activité partielle a été l'un de ses marqueurs.

En Occitanie, en 2019, l'activité partielle avait représenté une indemnisation de 852 680 heures chômées pour 259 275 salariés et 41 178 établissements. La dépense était de 6 millions €.

En 2020, ce sont **626 617 932 heures pour 1 371 457 salariés dans 120 962 établissements, et une dépense de 1 milliard et demi €.**

La gestion du dispositif n'a été possible qu'au prix d'une **mobilisation exceptionnelle de toute la Direccte,**

bien au-delà des seuls services habituellement chargés de l'activité partielle.

Le recours massif à l'activité partielle par les entreprises a conduit à mettre en place **un plan de contrôle**. Le nombre de contrôles a posteriori engagés s'élève à 5 722 : les 4 085 contrôles clôturés ont révélé 2 247 cas corrects ; 504 cas suspects ; 939 régularisations en défaveur des entreprises et 395 en leur faveur.

Les contrôles a priori ont ciblé les suspicions d'escroquerie et d'usurpation d'identité des entreprises. 390 signalements ont été transmis à la justice. Les services d'inspection du travail ont réalisé plus de 600 contrôles approfondis.



Eviter la dégradation des relations interentreprises

La tension dans les relations contractuelles et l'allongement des délais de paiements entre producteurs et distributeurs, entre donneurs d'ordre et sous-traitants est un phénomène qui peut enclencher un terrible effet domino. **La Direccte a oeuvré toute l'année pour venir en aide aux entreprises, en évitant et en résolvant des conflits naissants.**

Les deux médiateurs délégués régionaux ont pris en charge **106 dossiers contre 50 en 2019**, soit un doublement.

Le pôle C a recueilli des signalements sur les pratiques opportunistes entre entreprises (augmentations de prix, tentative de majoration de tarif de transport ou d'assurance,...).

Pour les contrôles des délais de paiement, il a adapté sa méthodologie en prenant en compte l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de chacune des entreprises contrôlées.

Dans certains cas, pour tenir compte de leur situation économique, les sanctions initialement envisagées ont été transformées en avertissements aux entreprises concernées (secteur de l'aéronautique notamment).

Les entreprises de taille intermédiaire avec un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions €, ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, **ont toutes fait l'objet de contrôles visant à s'assurer que les bénéficiaires payaient leurs fournisseurs dans les délais légaux.**

Protéger les consommateurs

Les agents de la DGCCRF se sont mobilisés sur le terrain pour **contrôler la conformité et le prix des masques mis à disposition du grand public.** Fin décembre, ils avaient procédé à plus de 2 500 contrôles sur toute la chaîne de production et de distribution impliquant importateurs, fabricants nationaux, distributeurs.

D'autres enquêtes spécifiques ont également été lancées : contrôles de la conformité et du respect de l'encadrement des prix des gels hydro-alcooliques ; contrôle des compléments alimentaires présentant des allégations en lien avec le Covid-19 ; recherches de fraudes liées à la crise sanitaire.

En plus de ces enquêtes, la DGCCRF reste attentive aux signalements relatifs à la crise réalisés par les consommateurs sur l'application [Signal Conso](#).



Sauvegarder l'emploi grâce à la formation

La formation permet aux salariés de se maintenir dans l'emploi et en même temps de renforcer leur employabilité.

En 2020, la Direccte a financé massivement des plans de formation pour les salariés en activité partielle. L'objectif est que le temps chômé soit utile pour l'entreprise et le salarié. Dans le cadre du FNE Formation, la prise en charge des frais de formation à 100 % dans un premier temps, est passée à 80 % dans le cadre de l'activité partielle de longue durée et à 70 % pour l'activité partielle de droit commun depuis le 1er novembre 2020.

En 2019, le FNE Formation avait permis de soutenir la formation de 350 salariés pour un montant de 140 000 €. En 2020, **environ 23 900 salariés dans plus de 2 000 entreprises ont bénéficié de formations** déployées avec un montant de prise en charge par l'Etat de **21 millions d'euros.**

Les domaines de formation sont les sciences humaines et les langues, les technologies de la communication, la production industrielle, le transport et la logistique.

Concernant la **politique des titres professionnels** du ministère du Travail, les agents ont accompagné la reprise très forte de l'activité des centres agréés (plus de 2 950 sessions programmées en 2020) afin de favoriser l'acquisition par les demandeurs d'emploi ou salariés de certifications et soutenir ainsi la reprise de l'activité économique par de la main-d'oeuvre qualifiée. Parallèlement, l'unité régionale a continué à répondre dans les délais à près de 480 demandes d'agrément de centres.



LA RELANCE ...EXCEPTIONNELLE



“ *Afin de redresser rapidement et durablement l'économie fragilisée, le Gouvernement déploie un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros.* ”



Dynamiser le marché du travail pour les jeunes et pour les publics fragiles

Les jeunes sont parmi les plus touchés par la crise économique et sociale. A partir de l'été, la Direccte Occitanie a mis en oeuvre le plan **#1jeune1solution** pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle. Pour les plus éloignés de l'emploi, des parcours d'insertion sur mesure ont été créés, pour les orienter et les former aux métiers d'avenir.

La Direccte a mobilisé son réseau et ses partenaires (Pôle Emploi, Missions locales, centres de formation) pour déployer les aides et accompagner les jeunes.

Une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans a ainsi été instaurée dès le mois d'août. D'un montant maximal de 4 000 euros, elle constitue une mesure de compensation des charges pour tout jeune recruté entre le 1er août 2020 et le 31 janvier 2021. Elle s'adresse à toutes les entreprises et associations employant des jeunes, pour une rémunération inférieure ou égale à deux fois le salaire minimum horaire de croissance. Plus de 17 000 demandes d'aide ont été traitées.

La grande majorité des demandes ont été faites avant la fin septembre dans les secteurs du commerce, hôtellerie-restauration et services à la personne. Pour éviter un ralentissement des signatures de **contrats d'apprentissage et d'alternance**, un plan de relance de l'alternance a été adopté avec des mesures fortes. Ainsi, une aide exceptionnelle de **5 000 € à 8 000 € est accordée depuis le 1er juillet 2020 à toutes les entreprises embauchant à la rentrée 2020 un apprenti ou un salarié en contrat de professionnalisation.** Par ailleurs, le délai de signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise, pour le jeune qui a commencé son cycle de formation en centre de formation d'apprenti a été étendu de 3 à 6 mois.

Enfin, l'extension du forfait au premier équipement à l'achat de matériels informatiques devrait permettre de lutter contre la fracture numérique des jeunes.

La Direccte a travaillé depuis le mois de juillet avec l'ensemble de l'écosystème local pour que les places disponibles en centres de formation d'apprentis (CFA) soient pourvues et que tous les jeunes qui souhaitent s'engager dans la voie de la formation professionnelle, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, puissent trouver une solution de formation et un employeur rapidement. Les résultats sont encourageants en termes de taux de remplissage. **Plus de 41 000 contrats ont été déposés auprès des OPCO dont près de 32 000 avec demande de versement de l'aide.** Parallèlement 1 082 aides pour les contrats de professionnalisation ont été versées.

Pour les résidents des quartiers bénéficiaires de la politique de la ville, les aides des Emplois francs ont été renforcées pour les jeunes à partir du 1er octobre. Au total, 1 400 emplois francs ont été signés en 2020 dont 70% en CDI. L'objectif annuel régional est dépassé. Près de 400 contrats ont été signés avec de jeunes salariés de moins de 26 ans.

En Occitanie, le plan #1 jeune 1 solution, fédérant tous les réseaux d'entreprises inclusives, a été lancé le 23 novembre en présence du préfet de région, de la rectrice, du vice-président de la Région en charge de la jeunesse et du haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. De nombreuses actions de promotion ont ensuite jalonné la "semaine des solutions" sur tout le territoire occitan du 23 au 30 novembre.

La plateforme www.1jeune1solution.gouv.fr permet aux jeunes de faire des recherches autour de fonctions simples : « **je trouve un emploi** », « **je trouve une formation** », « **je trouve un accompagnement** », « **je participe à un évènement** » et « **je m'engage** ». Les entreprises quant à elles s'engagent en déposant une offre et bénéficient des dispositifs du plan.

Le plan #1 jeune, 1 solution conforte également les dispositifs d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure et globaux, prenant en compte tous leurs freins à l'emploi.

Les dispositifs d'inclusion dans l'emploi tels que les **parcours emploi compétences (PEC)** et les contrats initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand ont été orientés vers les jeunes. Ainsi 1 100 parcours emploi compétences « jeunes » ont été contractualisés depuis septembre et 72 contrats initiative emploi « jeunes » passés par des entreprises.

Les dispositifs d'insertion vers l'emploi pilotés par les missions locales sont également renforcés ; le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ainsi que sa phase la plus intensive, la Garantie Jeunes.

Les unités départementales de la Direccte ont supervisé les **12 300 entrées en Garantie Jeunes depuis le 1er janvier 2020**, soit 98 % de l'objectif annuel, résultat salué par la Ministre du travail alors que la moyenne nationale est de moins de 90%.

Enfin, le recrutement des jeunes est favorisé en amont par l'orientation des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir. Un avenant au Plan régional d'Investissement dans les Compétences a été négocié avec le Conseil régional portant sur **plus de 8 600 parcours de formation additionnels** en 2021 et 2022 vers les métiers d'avenir (industrie, transition écologique dont rénovation thermique des bâtiments, agriculture, agroalimentaire et exploitation forestière, santé et soin, transformation numérique) sans réduire l'effort déjà poursuivi sur les métiers en tension (transport, propreté, tourisme, hôtels, cafés, restaurants (HCR), commerce, bâtiment).

Le plan #1 jeune, 1 solution répond ainsi à la nécessité de trouver des solutions complètes et adaptées aux besoins et aux obstacles auxquels auront à faire face les jeunes, et d'éviter les effets dévastateurs d'un chômage de longue durée sur une génération.

En parallèle, pour ne pas briser la dynamique pluriannuelle qui avait été impulsée en début d'année, un plan de soutien massif **aux structures d'insertion par l'activité économique et aux entreprises adaptées** a été mis en oeuvre. Ainsi le budget notifié au titre de l'Insertion par l'Activité Economique est passé en Occitanie de 55 millions d'euros en 2018 à 68 millions en 2020, soit une progression de 25% en deux ans. En moyenne chaque année, 10 300 salariés sont en contrat d'insertion dans ces structures pour 5 500 EQTP conventionnés.

Au sein des 85 entreprises adaptées, ce sont 1 843 emplois qui sont conventionnés, ainsi que 484 CDD Tremplin déployés dans 10 d'entre elles.

L'activité partielle de longue durée : préserver les emplois et sauvegarder les compétences

Le dispositif d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) se déploie dans les entreprises de la région. Il permet de soutenir les employeurs connaissant une baisse d'activité à long terme, de 6 à 24 mois, afin de préserver emplois et compétences. Il vise à permettre aux entreprises de disposer d'une alternative au licenciement économique. Le dialogue social est au coeur de l'APLD. La Direccte a porté ce dispositif à partir de l'automne, en conseillant les entreprises car il nécessite la conclusion d'un accord d'établissement, d'entreprise, de groupe ou de branche étendu sur

la base d'un diagnostic et d'une prévision d'activité partagés. L'accord doit définir des engagements spécifiques en matière d'emploi. L'entreprise devra conserver au moins 60 % de son activité soit au maximum 40 % d'heures chômées indemnifiables. Le salarié placé en APLD reçoit une indemnité horaire de 70 % de sa rémunération antérieure brute (84% du net, 100% du salaire net au niveau du SMIC). L'aide publique versée à l'entreprise est égale à 60 % de la rémunération antérieure brute. 340 accords ou documents unilatéraux ont été validés.

Appui-conseil RH en faveur des TPE et des PME

Le dispositif RH TPE-PME a été adapté en 2020 pour accompagner les entreprises dans leur réorganisation afin de favoriser la reprise d'activité post-confinement. Cette mesure a notamment concerné les TPE-PME affectées par un arrêt ou une réduction de leur activité. En 2019, le dispositif RH TPE-PME avait permis d'accompagner 73 entreprises. Avec les crédits du plan de relance, en

2020, ce sont 147 entreprises individuelles qui ont bénéficié de plus de 980 000 euros de subvention. De plus, de nouvelles conventions collectives ont été passées avec sept OPCO pour un montant de 1 481 700 euros. Elles permettent d'accompagner 510 TPE-PME supplémentaires. Au total en 2020 ce sont presque 2 500 000 euros qui ont été engagés sur le dispositif RH TPE-PME.

Soutenir l'industrie dès 2020, une priorité de la relance

La crise économique touche particulièrement les entreprises industrielles. Pour les soutenir et préparer la reprise, le Gouvernement mobilise des moyens sans précédent autour de 4 axes : décarbonner, innover, relocaliser, moderniser.

Les industriels régionaux ont eu accès à quatre appels à projets : aéronautique, automobile, résilience et territoire. A fin 2020, 53 entreprises d'Occitanie ont été retenues et bénéficieront de 75,6 millions d'euros de l'Etat pour des projets de développement industriel.

Bilan provisoire des appels à projets « Industrie » en Occitanie (au 15 décembre 2020)

Appels à projets	Nombre de projets financés	Montant
Aéronautique	25	31,23M €
Automobile	7	13,01M €
Résilience (AMI Capacity Building)	2	17,06M €
Projets territoriaux	19	14,30M €
TOTAL	53	75,6M €

Les services de l'Etat, le Conseil régional, les agences de développement, les opérateurs, les banques et les industriels ont travaillé de concert autour de ces projets ambitieux, porteurs d'espoir pour l'avenir.

Les projets de la filière aéronautique ont été discutés au sein de la cellule régionale aéronautique dont la Direccte assure l'animation et le secrétariat. Cette cellule à laquelle participent le Conseil régional, la CCIR, AD'Occ, la Banque de France et Bpifrance s'est réunie à 8 reprises depuis le mois de juillet. 174 expertises ont été conduites par le Service Economique de l'Etat en région de la Direccte.

Par ailleurs, le SEER Occitanie participe au Comité d'Orientation du CORAC (Comité d'Orientation pour la Recherche de l'Aéronautique Civile). Ce comité examine les dossiers de R&T émanant des entreprises de la filière.

La cellule régionale automobile dont la Direccte assure également l'animation et le secrétariat, s'est réunie une fois par mois depuis juillet et le SEER a présenté 27 expertises. Par ailleurs deux projets régionaux ont été retenus à l'appel à projets R&D national du CORAM (Comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité) : BOSCH à Rodez (système autonome de pile à combustible appelé « FresH2 » ; aides Etat : 2,22 M€) et VITESCO TECHNOLOGIES - groupe Continental - à Toulouse (Projet Chargeur Haute Performance ; aides Etat : 1,5 M€) ;

Concernant l'appel à projets dit « Résilience » de soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques (santé, agroalimentaire, télécommunication 5G, électronique, intrants essentiels de l'industrie), le Préfet de région a souhaité la mise en place d'une Task Force régionale « Résilience Souveraineté » composée du SGAR, du Conseil régional, de la DRAAF, de la Banque des territoires, d'Ad'Occ et de la CCIR. Animée par le directeur de la Direccte, elle s'est réunie à six reprises. Son objectif est d'identifier, d'orienter et d'accompagner quelques opérations d'envergure. Elle a retenu 26 dossiers prioritaires.

Par ailleurs 70 dossiers d'entreprises de la région ont été déposés dans l'AAP « résilience ». Deux projets innovants d'industrialisation de produits de santé ont été primés :

- le projet de production d'adjuvant vaccinal contre la Covid-19 porté par l'entreprise SEPPIC à Castres (81) (1,7M€ d'avance récupérable) ;
- le projet de SEQENS à Aramon (30) pour un nouvel atelier de production de principes hautement actifs dédiés à la production d'antiviraux et d'anticancéreux (15,4M € d'avance récupérable).

Enfin, le programme d'accélération des projets industriels territoriaux cible les investissements industriels à dimension territoriale susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire. Les projets des industriels d'Occitanie déposés à l'un de ces appels à projets font l'objet d'un avis d'opportunité technique de la Direccte, appuyée par la DRAAF pour l'agroalimentaire et les préfectures de département pour les projets industriels territoriaux. La Direccte et le Conseil régional tiennent des comités d'accélération de ces projets chaque semaine, visant à sélectionner ceux qui peuvent être instruits par Bpifrance. Une centaine de projets ont été déposés et 19 retenus.



LA CONTINUITÉ ...

“ *Le bilan de l'année 2020 fait apparaître que les services de la Direccte ont poursuivi leurs missions en dépit de la crise sanitaire et économique et des conditions de travail dégradées.* ”



Pôle T
Politique
du Travail



Pôle C
Concurrence, Consommation,
Répression des Fraudes et Métrologie



Pôle 3E
Entreprises, Emploi
et Economie



Construire un dialogue social régional sur la santé au travail dans le contexte sanitaire

Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail a été renouvelé en mars 2020 et les membres du CROCT se sont mobilisés, **interrogés sur leur rôle et le champ de leurs interventions**. Dès le mois d'avril, des réunions à distance ont permis de présenter un panorama de la situation économique de la région, du rôle du système d'inspection du travail et de la Direccte dans le cadre de la crise et des actions menées par les acteurs de la prévention. Deux groupes de travail sont constitués afin d'approfondir les questions du rôle du CSE en matière de santé au travail et d'attractivité des métiers.

Dans la perspective de **la mise en place du PRST 4, le CROCT aura un rôle central à jouer afin d'orienter les actions mises en oeuvre** au plus près du terrain dans un contexte de réforme de la santé au travail.

Des résultats contrastés pour le plan régional d'action du système d'inspection du travail

L'année 2020 a été marquée par une baisse sensible du nombre d'interventions (de l'ordre de 20%), due essentiellement au premier confinement, mais d'une ampleur moindre que dans la plupart des autres régions.

Ce sont 24 000 interventions qui ont été réalisées en Occitanie, suivies de 390 arrêts de chantiers, 241 mises en demeure, 432 procès-verbaux, 45 propositions de transactions pénales, 51 signalements au parquet, mais aussi de 2 646 décisions.

Les interventions des agents de contrôle de l'inspection du travail relatives aux autres priorités nationales ou régionales atteignent un niveau satisfaisant sur la prévention des chutes de hauteur sur les chantiers et sur le contrôle de l'amiante. Un retard est enregistré sur les interventions concernant les sites Seveso et l'exposition aux produits phytosanitaires.



Pôle T
Politique
du Travail



Lutter sans répit contre le travail illégal et les fraudes au détachement de travailleurs

Malgré la crise, la tolérance n'a pas été de mise pour le travail illégal : le niveau de réalisation dépasse largement les objectifs fixés en début d'année.

La répression des fraudes à la prestation de service internationale ou détachement de travailleurs est restée à un niveau important, même si les objectifs avaient été révisés à la baisse. Des contrôles ont ciblé le secteur agricole qui accueille le plus de salariés détachés en Occitanie, en particulier sur les conditions d'hébergement, si sensibles en cette période de pandémie.

Dans le Gard, dans le cadre du CODAF, quatre sites d'hébergements ont été contrôlés. Ils concernaient plus de 190 travailleurs de la même entreprise de travail temporaire espagnole.

Prévenir l'apparition d'un foyer Covid-19 et vérifier les conditions d'hébergement étaient les objectifs. Deux des sites ont été fermés par arrêté préfectoral, en raison du non-respect des règles de distanciation physique dans les pièces destinées au sommeil et des très mauvaises conditions d'hygiène. Les deux autres sites ont fait l'objet d'arrêtés

préfectoraux de mise en demeure visant à une réduction du nombre d'occupants par chambre et à améliorer les procédures d'hygiène et l'organisation du partage des espaces communs. Dans tous les cas, les salariés ont été relogés dans des conditions permettant le respect des mesures de prévention face au risque Covid-19. Les constats opérés confortent la nécessité de se mobiliser pour la santé, la sécurité et la dignité des travailleurs, et notamment celle des saisonniers étrangers, en situation de vulnérabilité accrue.

Encore un effort pour l'égalité professionnelle Femme/Homme

En 2020, l'obligation de publication de l'index de l'égalité professionnelle s'est étendue aux entreprises de plus de 50 salariés. Les résultats sont :

- **81 %** des entreprises de plus de 1 000 salariés ont publié avec une note de 87/100
- **71 %** pour les entreprises de 250 à 1 000 salariés avec une note de 85/100
- **49 %** pour les entreprises de 50 à 250 salariés avec une note de 83/100

Le travail d'information et de sensibilisation a été poursuivi, les entreprises ont pu être accompagnées dans leur démarche grâce à divers dispositifs (hotline, questions/réponses, stages ...).

En Occitanie, **2 778 entreprises** sont soumises à l'obligation d'un accord négocié sur l'égalité professionnelle ou d'un plan d'action. A fin décembre, **742 accords et plans d'action offrent une couverture à 26 % des entreprises.** Ce taux est faible. Cette obligation a fait l'objet de 366 interventions, ce qui représente un tiers de l'objectif régional initial du système d'inspection du travail.

Les sanctions administratives de la politique du travail en baisse significative

Au niveau national, le nombre de sanctions administratives baisse globalement d'un tiers (PSI et hors PSI). La diminution constatée en Occitanie est plus marquée encore.

En 2020, pour les dossiers de **sanctions hors PSI**, ce sont **39 décisions de sanctions administratives qui ont été notifiées pour un montant global de 239 450 €.**

En 2020, pour les dossiers de **sanctions PSI**, ce sont **12 décisions de sanctions administratives qui ont été notifiées pour un montant global de 49 200 €.**



Pôle C

Concurrence,
Consommation,
Répression des
Fraudes et Métrologie

Adapter les contrôles et les suites

Compte tenu de l'ébranlement économique vécu par les entreprises, les contrôles ont été orientés vers davantage de pédagogie et d'accompagnement. **Les suites lourdes sont réservées aux pratiques les plus graves.** Les sanctions envisagées sur les dossiers en cours ont été réétudiées

au regard de la situation financière des entreprises. Sur la base des éléments objectifs qu'elles ont fournis, les montants de sanctions ont été adaptés. Plusieurs amendes ont ainsi été transformées en avertissements pour les entreprises des secteurs les plus affectés (restauration, taxis, vins, aéronautique...)

et qui, par ailleurs, bénéficient des aides de l'Etat. Afin d'accroître la sensibilisation au respect de certaines règles, **certaines avertissements ont été remis directement et de manière solennelle aux dirigeants des sociétés.**

Aider les professionnels et les consommateurs à s'y retrouver dans les circuits courts

L'épidémie Covid-19 a accéléré les évolutions en cours dans les modes de consommation alimentaire : afin de permettre l'écoulement des productions agricoles menacées par la désorganisation des circuits traditionnels de commercialisation, des initiatives ont vu le jour telles que les « drive » fermiers, les « marchés à la ferme », la livraison directe au consommateur ou l'approvisionnement direct des grandes surfaces par de petits producteurs.

Afin d'accompagner la pérennisation de ces initiatives dans le respect du cadre réglementaire, un travail collaboratif, co-piloté par la DRAAF et le pôle C de la Direccte, avec l'appui des DD(CS)PP, et en association avec les services de la DGCCRF et les chambres d'agriculture, a été mené.

Résultat : un dossier complet est en ligne : « organiser des marchés à la ferme », « commercialiser et étiqueter les principaux produits vendus en circuits courts : fruits et légumes, fromages, oeufs, vins... ».

Pour discerner le vrai du faux pendant les vacances

Les 1 600 contrôles effectués dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances ont révélé un taux d'anomalie de 38%, avec une prédominance dans le secteur alimentaire où ont été détectés de nombreux problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité, la traçabilité et la loyauté de l'information. La problématique des faux producteurs de fruits et légumes reste majeure en Occitanie, région réputée pour la qualité de sa production. Crise sanitaire oblige, des allégations thérapeutiques injustifiées ont été plus fréquemment constatées qu'à l'accoutumée. Il convient toutefois de noter que les professionnels se sont globalement bien adaptés au contexte actuel, afin d'offrir aux touristes des vacances à moindre risque de contamination et ont ainsi « sauvé » leur saison estivale.

Des actions similaires ont été poursuivies dans le secteur viti-vinicole afin de vérifier les mentions valorisantes des produits (nom de domaine, origine, médaille). Plusieurs dossiers contentieux ont été établis.

Enfin, des actions spécifiques ont été menées auprès des sites internet et des « Drive », particulièrement prisés dans la période, afin de vérifier l'étiquetage des vins.

Métrologie 2020

Les agents du service métrologie légale ont organisé le travail à distance pour maintenir les activités administratives du service, et des initiatives et collaborations inter-services de la Direccte ont émergé. Ainsi, le service métrologie légale a apporté un appui important aux unités départementales de la Direccte pour le traitement des demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle.

Le service a adapté ses méthodes. Une

grande partie des visites de surveillance approfondie a été réalisée à distance par visioconférence. Au final, 386 visites d'organismes ont été réalisées et **5 389 instruments pour 1 488 sites ont été contrôlés.** Le taux de refus moyen des instruments est 8,4% (11% en 2019). Un beau résultat compte tenu des circonstances.

Parallèlement, le service métrologie a contribué à l'opération nationale de contrôle des compteurs d'énergie

thermique. **51 réseaux de chaleur et 421 compteurs** ont été contrôlés. Cette opération nationale avait pour ambition d'évaluer l'état du parc et l'évolution de la situation réglementaire de ces instruments, pour laquelle une opération semblable avait déjà été menée en 2017. Les constats réalisés en Occitanie sont comparables au bilan national qui montre une nette amélioration de la conformité des installations gérées par les grandes sociétés de service.



Pôle 3E
Entreprises,
Emploi et
Economie

Accompagner et contrôler des organismes de formation contre vents et marées

Le service régional de contrôle de la formation et politique des titres professionnels (SRC) a maintenu le service rendu aux organismes de formation, centres d'examen agréés, entreprises et stagiaires en gardant le lien avec les usagers, les unités départementales, les autres services de la Direccte et les financeurs publics et mutualisés.

En 2020, le nombre de demandes d'enregistrement traitées aura été quasi similaire à 2019, soit près de 1 700 demandes. Malgré des conditions d'instruction parfois difficiles, le service a refusé 273 dossiers (16% des demandes).

Par ailleurs, l'activité des prestataires de formation se poursuivant à distance puis en présentiel, le SRC a mené plus de 130 contrôles de l'utilisation des fonds publics ou mutualisés de la formation, privilégiant les contrôles sur pièces et le traitement des fraudes (709 000 € dont 200 000 € de remboursement aux financeurs publics et mutualisés). Un réseau de fraude a ainsi été démantelé à l'est de la région.

Le Fonds Social Européen (FSE) : une adaptabilité et une réactivité au service des populations

La mise en oeuvre du FSE n'a pas été altérée par les confinements du fait de l'utilisation d'outils numérisés depuis 2014.

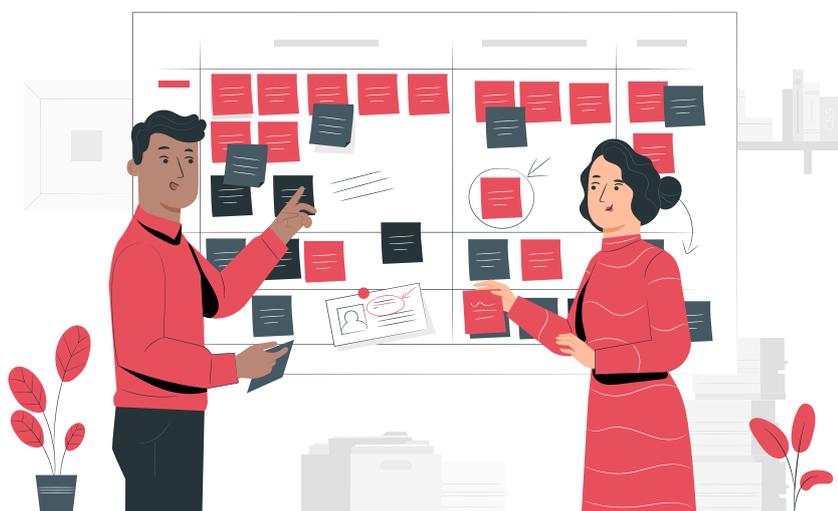
Néanmoins, afin de minimiser les effets de la crise sanitaire sur les opérations soutenues par le FSE en faveur des personnes (jeunes et adultes demandeurs d'emploi, scolaires exposés au risque de décrochage scolaire, inactifs ...) et sur les porteurs, la Direccte -en lien avec la DGEFP- s'est mobilisée avec tous les organismes intermédiaires et a informé

tous les opérateurs par le biais de la plateforme « [ma-demarche-fse](#) » des aménagements adoptés pour poursuivre en mode « réalisation à distance ».

De surcroît, un dispositif de soutien à la trésorerie des opérateurs a été mis en oeuvre grâce à des aménagements juridiques visant à intensifier et faciliter le versement d'avances et le paiement accéléré des opérations réalisées, sans attendre la certification de l'autorité administrative chargée de cette mission.

Dans le même mouvement, les délégataires de gestion de l'Etat (organismes intermédiaires) ont vu leurs déclarations de dépenses remboursées par la Direccte dans des délais brefs, afin de leur permettre de servir les subventions FSE dues à leurs opérateurs départementaux.

Enfin, le recours systématique à la programmation par voie de consultation écrite des membres du comité régional de programmation a été instauré pour réduire le délai de prise de décisions.



LA MODERNISATION



L'évolution des conditions du travail

34 %

des agents équipés pour le télétravail en février 2020

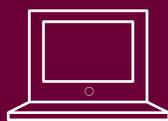
78 %

des agents équipés pour travailler à distance fin 2020

150 000 €

Dépenses dédiées à la protection contre la Covid-19 en 2020

Des outils numériques



La plateforme **ProdCovid**



La **fiche commune** entreprise



Le **baromètre** des filières

Des modes de communication



Pour échanger rapidement les informations, **les services ont multiplié les audios et visioconférences**, ont expérimenté les webinaires, les vidéos et testé les méthodes agiles de prise de décision.

Des synergies nouvelles pour le Pôle C



Le développement et le partage des méthodes d'enquêtes et d'analyse entre les services déconcentrés, le service national d'enquêtes, le service commun des laboratoires et la DGCCRF ont permis d'être plus efficaces et rapides dans nos contrôles sur les arnaques anti-Covid-19.

AAP : Appel à projets

ARS : Agence Régionale de Santé

CCIR : Chambre de commerce et d'industrie régionale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CODAF : comité opérationnel départemental anti-fraudes

CROCT : comité régional d'orientation des conditions de travail

CSE : Comité Social et Economique

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DD(CS)PP : Direction Départementale (de la Cohésion Sociale) et de la Protection des Populations

DGAC : Direction générale de l'aviation civile

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DGE : Direction générale des entreprises

DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EQTP : Equivalent Temps Plein

GIFAS : Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales

HCR : Hôtels Cafés Restaurants

OPCO : Opérateurs de compétences

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PRST : Plan Régional Santé au Travail

PSI : Prestation de Service Internationale

R&D : Recherche & Développement

R&T : Recherche & Technologie

RH : Ressources Humaines

SeEr : Service économique de l'Etat en région

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

TPE : Très petite entreprise



EVOLUTION DE LA DIRECCTE

2020

La Direccte comporte un siège régional composé de trois pôles, d'un cabinet, d'un secrétariat général et des Unités Départementales (UD) ancrées dans les départements. Elle comprend 740 agents.

Pôle Entreprises, Emploi et Economie (pôle 3E)

Il impulse la politique emploi et développement économique mise en oeuvre ou relayée dans les UD et contrôle la formation professionnelle.

Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie (pôle C)

Il a compétence en matière de concurrence, produits viticoles et métrologie légale, et anime les Directions Départementales Interministérielles concernées par les sujets de consommation et répression des fraudes.

Pôle Politique du Travail (Pôle T)

Il anime l'activité de l'inspection du travail mise en oeuvre dans les UD.

Les **Unités Départementales** constituent l'échelon de proximité de la direction régionale pour la mise en oeuvre des politiques du travail et de l'emploi, pour les missions de contrôle de la réglementation du travail, et relaient les politiques du développement économique sur les territoires. Ces unités départementales font partie intégrante de la Direccte.

2021

Au 1^{er} avril 2021, une direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) regroupera les équipes régionales de la Direccte et les équipes en charge de la cohésion sociale de la **Direction Régionale de la Cohésion Sociale (DRCS)**.

Dans chacune des 13 Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) seront regroupées les compétences en matière de lutte contre la pauvreté des Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) avec celles des UD Direccte, le système d'inspection du travail, l'insertion sociale et professionnelle.